

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 10 (1937)

**Heft:** 4

**Buchbesprechung:** Bibliographie

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 21.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Communiqués et renseignements techniques et commerciaux

## GYPSERIE ET PEINTURE **Ghirlanda Frères**

LAUSANNE - DOMICILE : MAUPAS, 18  
Atelier : CHEMIN DU REPOSOIR, COUR, TÉL. 34.481 - Réparations



**Cuisinières à gaz**  
**SENKING**  
Magasin de démonstration :  
**F. GRASSET - Servette, 17**

## **TAVELLI & BRUNO S. A.**

NYON (SUISSE)  
PRODUITS MÉTALLURGIQUES, APPAREILS SANITAIRES

Tél. 95.130 et 95.131 — Dépôt : Sion, Tél. 19 — Bureaux :  
Genève, Tél. 40.262-3 — Lausanne, Tél. 26.114 — Berne  
Tél. 29.303 — Milan, Tél. 60.688 — Maison française  
TAVELLI et BRUNO & Cie S. A., Annemasse

## Chaudfages centraux et ventilation

## **Tacchini Frères**

43, r. Lausanne  
TÉL. 24.270  
GENÈVE

JARDINS. Tous aménagements et plantations.

## **Charles LARDET**

Horticulteur-paysagiste. Chailly-Lausanne, 12, av. du Temple. Tél. 26.422.  
Plantes vivaces et alpines, arbustes d'ornement.  
Catalogues franco sur demande. Les meilleures références.

## INSTALLATIONS SANITAIRES - FERBLANTERIE

### **A. HURNI** LAUSANNE

Rue Pichard, 13 (Arcades) Tél. 26.611  
Appareillage et plomberie  
Installations de bains, toilettes, buanderies et W.-C.

## **ÉLECTRICITÉ - RADIO**

### **R. MONNET & CIE**

6, rue Pichard ♦ Lausanne ♦ Tél. 27.570  
CHOIX ÉNORME EN LUSTRERIE

## Coopérative des Ouvriers du Bâtiment

Entreprise de maçonnerie et béton armé  
Gypserie et peinture. Papiers peints  
DEVIS SUR DEMANDE

3, RUE NEUVE, 3 - LAUSANNE - TÉL. : 26.180 - 26.194

de contrôle et d'éducation qui permettra de rendre à la vie sociale ces membres réfugiés.

Après de nombreuses expériences — baraqués provisoires, colonies de maisons familiales, etc. — on finit par constater qu'il était nécessaire d'avoir des **logements de passage** (doorgangs woningen) qui doivent servir de stade d'observation des asociaux ou indésirables qui cherchent là, de leur gré, un refuge, ou y sont assignés par les autorités.

Amsterdam possède les colonies de Zeeburgerdorf et Asterdorf. La première comporte cinquante-six maisons familiales contiguës, la seconde cent trente et une maisons. Les services communs sont naturellement très développés ; on y trouve : les bureaux de l'inspectrice des logements, une installation de bains et douches, une crèche surveillée, une buanderie, des places de jeux, des locaux de clubs. Ces colonies ne sont destinées qu'au **logement passager** ; il n'y a pas de baux ni de loyer, mais une taxe d'environ 3 fl. à 3 fl. 50 par semaine. On imagine le travail considérable et très délicat que doivent fournir les inspectrices : s'occuper du ménage, des enfants et des parents afin d'arriver à rééduquer ces malheureux qui parfois délaissent leur logement dans un état pire que celui d'une écurie.

Une étude particulièrement intéressante du Dr Quérédos explique les causes diverses de ces dégénérescences sociales qu'il attribue principalement à la misère matérielle trop longtemps prolongée. Dans certains cas, il faut recourir à la dissolution de la famille pour soustraire les enfants à la mauvaise influence des parents. Ces derniers peuvent alors trouver asile dans les établissements pour hommes ou pour femmes isolées.

À La Haye il existe également une colonie analogue avec logements de première, deuxième et troisième classes. Les nouveaux arrivés passent d'une classe à l'autre et, après un séjour d'une année, quittent la colonie pour être admis dans des logements normaux. Dans certains cas, il y a de nouveau recul et parfois départ de la famille. La Direction de la colonie procure du travail et peut, de ce fait, exiger un très faible loyer.

Nombre d'autres villes ont abordé ce problème sous des formes différentes, souvent sur la base de l'initiative privée. La Hollande nous donne donc une leçon des plus sérieuses : il ne suffit pas d'étudier et même de réaliser des progrès dans le domaine de la lutte contre les taudis. **Le programme doit conduire plus loin.** Il faut chercher à redonner aux plus faibles et aux moins favorisés l'occasion de reconquérir leur place dans la communauté. Et aux malheureux pour qui cette intervention est trop tardive, il faut un minimum de sécurité matérielle et tout au moins un abri, si modeste soit-il.

## BIBLIOGRAPHIE

**La Législation régissant les Constructions scolaires.** — Bureau international d'éducation, 44, rue des Maraîchers, Genève, 1936.

La crise budgétaire et le besoin d'adapter de plus en plus les constructions scolaires aux exigences de l'enseignement obligent les administrations scolaires à se préoccuper tout spécialement de la législation régissant les constructions scolaires. Le volume que présente le Bureau international d'éducation contient les données fournies par trente-sept pays, précédées d'une étude globale rédigée par le membre de la Division des recherches du bureau, M. Victor Franke.

L'enquête a soulevé les points suivants : participation des différentes administrations scolaires (centrales, provinciales et communales), à l'élaboration des dispositions législatives concernant les constructions scolaires ; participation de ces différentes administrations, du point de vue financier et du contrôle, à la construction et à l'entretien des bâtiments scolaires ; principales dispositions législatives concernant l'emplacement, l'étendue des terrains et les dimensions des bâtiments scolaires ; principales dispositions législatives concernant la distribution des